



## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

### AVIS PUBLIC

#### Assemblée publique de consultation – Règlement numéro 24-585 modifiant le Règlement numéro 09-370 afin d'exclure certains lots de la zone commerciale

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MENTIONNÉ AU PRÉSENT AVIS.

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce projet de règlement dont le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est d'exclure certains lots, en l'occurrence 4 lots, de la zone commerciale pour les inclure dans la zone résidentielle.

L'assemblée publique de consultation publique se tiendra **le 26 février 2024, à 19 h**, au bureau municipal sis au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de l'assemblée publique, les membres du conseil entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ces projets de règlement.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

Me Josée Vendette  
Directrice générale, greffière-trésorière  
M.A.P. Gestion municipale